



BUREAUX  
LILLE — 15, rue d'Angleterre  
Téléphone: 972

5  
CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

5  
CENTIMES

BUREAUX  
ROUBAIX — 35, rue de Valenciennes  
TOURCOING — 85, rue des Cordeliers

# Le Monde du Travail

## L'impôt sur le charbon

Dans sa première séance du 4 mars, la Chambre a voté, sur la proposition du député socialiste Albert Thomas, un projet de loi dont voici le passage essentiel :

« A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1913, les mines de houille seront assujetties au paiement d'un impôt de 50 centimes par tonne de houille, coke ou briquettes, expédiée ou vendue ».

La discussion a été bâclée et les députés n'ont été qu'une oreille distraite aux sages représentations de MM. Lefebvre du Prey, Ajam, Roden.

Le siège de la majorité était fait. Avant tout, comme l'avouait le ministre et le rapporteur général du budget, n'était-il pas « nécessaire de trouver de l'argent en ce moment » ? Ne fallait-il pas trouver 50 millions pour augmenter les traitements des instituteurs laïques ?

Où, mais quelle classe de citoyens sera la plus gravement atteinte par cet impôt, d'ailleurs inique ?

L'impôt frapperait-il surtout les actionnaires des mines ? Non pas ; comme on l'a très justement fait remarquer, c'est sur l'ensemble des consommateurs que pesera la nouvelle taxe.

Pour les riches charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais, ils la supporteront d'autant plus facilement qu'ils la feront payer à leur clientèle.

Il faudra bien que celle-ci passe par toutes leurs conditions, car le charbon français fait prime. Le pays consomme, chaque année, 60 millions de tonnes de charbon, alors que la production nationale est seulement de 48 millions de tonnes. Nos populations laborieuses, ne pouvant se fournir chez nous, doivent faire appel déjà aux charbonnages anglais, belges et allemands. Les mines françaises n'auront aucune peine à concurrencer, sur le marché, ces charbons étrangers, dont le prix de revient s'augmente du transport.

Par contre, l'industrie nationale supportera plus difficilement la taxe de 50 centimes.

De moins celle-ci pourra toujours acheter au prix du gros. Mais le consommateur domestique, celui qui achète au détail, sera le plus atteint, car les marchands en gros ne renonceraient pas, vraisemblablement, à prendre sur eux, comme par le passé et malgré la hausse des prix, un honnête bénéfice.

En définitive, c'est l'ouvrier qui paiera, l'ouvrier déjà si accablé par la vie chère.

Une campagne vigoureuse est actuellement menée dans notre région et dans tout le pays contre le projet de loi Albert Thomas. Puissent ce mouvement déterminer une poussée d'opinion assez forte pour faire réfléchir le Sénat.

Mais si la taxe sur le charbon était définitivement votée, le monde du Travail, qui en serait la principale victime, pourrait toujours se consoler en pensant que si, lui, n'a plus de feu pour faire bouillir sa marmite, l'instituteur laïque, dans son école « gratuite », est parfaitement chauffé, grâce au nouvel impôt... qu'on précède tant d'autres...

## LA REDUCTION DU DROIT SUR LE CAFE

M. Maurice Damora, député, avait adressé à la Chambre de Commerce de Lille une lettre dans laquelle il exprimait le désir de connaître son opinion sur la demande de réduction des droits sur les cafés qu'il se proposait d'introduire auprès du Parlement.

M. Georges Guilbaud lui a fait une intéressante réponse au nom de la Chambre de Commerce, favorable à la réduction.

Il constate que, d'après les tableaux fournis et très présents, la consommation par habitant est inversement proportionnelle à la qualité du café.

« Nous consommons en France, dit-il, 2 k. 700 de café par tête d'habitant, avec un droit d'élevage de 136 fr. par 100 kilos, et nous voyons que la Belgique, où les cafés entrent en franchise, absorbe 5 k. 600 par tête d'habitant, soit plus du double ».

Cependant, les habitudes sont les mêmes chez nous qu'au-delà de la frontière. Le café est à la base de l'alimentation populaire. Son infusion, additionnée de lait, sert au déjeuner du matin et très souvent la soir, après le travail de la journée.

Le café est une boisson hygiénique, bienfaisante, sa consommation peut contribuer à éviter l'alcoolisme ; mais il est encore trop une boisson de luxe, car les ménagères ouvrières le remplacent par de la chicorée.

L'abaissement des droits sur le café contribuerait au développement de la consommation. On en a eu un exemple en 1910. A cette date, le droit était de 156 francs, et produisait au Trésor une ressource de 114 millions ; lorsque le taux a été ramené à 136 fr. la moyenne décausale est élevée à 130 millions.

« Nous sommes donc absolument gagnés à la cause de la réduction du droit sur les cafés », conclut M. Guilbaud, et nous sommes persuadés que le Trésor public lui-même y trouvera son compte. Nous estimons que le développement de la consommation servira beaucoup l'hygiène de la famille ouvrière et favorisera par surcroît la consommation du sucre, produit national, dont la prospérité est absolument liée à celle de notre agriculture et de notre industrie ».

## REVUE DU 2 FÉVRIER. M. Emile HINZELIN

Chaque vagabond obtient de la commission publique ou de la pour individuelle 0 fr. 4 au minimum par jour, en moyenne (tous les professionnels des contribuables de la province) pas en plus ce chiffre ! Artistes et géologues autant que pénétrants psychologues, ceux-ci se font, à-on dit, des journées de dix francs, quelquefois de vingt francs ! Nos sommes loin de nos pauvres quarante-cinq centimes. Mais les sous, dans les campagnes, sont parfois aussi rares que les écus dans la ville. En moyenne, les contribuables de la province, par jour, 189.000 francs au vagabondage pour l'entretenir. Soit, par an, un impôt de 58.830.000 francs, payé sans contrepartie ni peut-être.

D'après la statistique la plus récente, il y a environ 750.000 bohémiens dans le monde entier. L'Europe en a pour sa part 600.000. En France, 40.000 ; en Angleterre, 4.000 ; en Espagne, 20.000 ; en Bohême, 20.000 ; en Roumanie, plus de 200.000 ; le reste en Turquie et en Hongrie.

Gitanes, tsiganes, chemineaux ont un même langage secret, sorte d'espéranto de ceux qui ont laissé toute espérance, langa de la misère universelle. Ces signes, Monsieur Emile Hinzelin les décrit d'une façon précise :

« Une maison grossièrement représentée avec une barre au travers de la porte, signifie : logis bien gardé. Pas de barre, pas de garde au logis.

« Voici une bêche ; traduisant : Ici, pour obtenir quelque chose, il faut travailler ou travailler semblable.

« Voilà des lignes parallèles coupées de croix, favorables indiana. Il y a, en ce lieu, bon sous-fer, bon gîte et le reste.

« Une petite croix, note détestable. Dans cette maison, on ne donne rien.

« Une main tendue et un chiffre : on fait l'aumône dans la sixième maison à droite et dans la troisième à gauche.

« Un petit cercle avec une croix à l'intérieur, note médicale. Dans cette maison, on ne donne presque rien ; du pain seulement.

« Une croix de Saint-André ; note excellente. Là, on donne de l'argent.

« Un permis de coucher dans le feu. C'est un lit où l'on peut se coucher qui sert à arracher le feu.

« Une figure grossière représentant une personne : si, habite une femme seule.

« Un carré avec un gros point au centre, c'est un chien dans sa niche. Dans ce carré, pendant la nuit, on ne donne rien.

« Victor Hugo qui sautait par la fenêtre.

« Le drapeau décoré d'un signe bien ouvert, une sorte de Y, veut dire que le maire de la commune est dévoué ».

L'existence de ces vagabonds constitue un véritable danger pour la société. On réclame depuis longtemps des mesures de répression. L'usage de la force est insuffisant, car ceux qui ont l'habitude de prendre sont toujours efficaces.

En Belgique, on a adopté une méthode qui donne d'excellents résultats. Les vagabonds sont arrêtés et envoyés dans des maisons de travail où la discipline est rigoureuse et les travaux sont variés. Cette méthode a prolongé jusqu'à l'époque de réforme. Pour les récalcitrants, l'internement peut durer jusqu'à sept années.

Il est certain, d'ailleurs, qu'une bonne organisation du travail et une amélioration générale des mœurs diminueraient le nombre de ces « sans-foyer » qui vivent en marge de la société.

## ADVENIAT RESUM TUUM

Nous vous recommandons comme notre Gouverneur Général et Maître et comme Chef suprême de la Patrie Française.

## La promesse

Dans la prison de la ville, parmi les Vendéens désignés pour la fusillade, se trouvait un bel enfant de treize ans, Jean de Loudec. Un peu à l'écart des captifs qui s'élevaient de lamentations incoherentes, quelque triste et pensif, il attendait paisiblement assis sur la borne près de la grille.

« Un paysan, d'abord en proie aux troubles du désespoir, à observer dans le tumulte le calme de ce jeune garçon, reprit quelque confiance et l'haborda chapeau bas.

« Mais Jean, lui dit-il, je ne vous connais que pour vous avoir vu passer devant mon rang, votre petit cheval froissant le grand cheval de votre père. Et vous n'avez pas autant de mérite qu'aujourd'hui à vous montrer tranquille et à braver ce moment-là. Tout dépend d'un seul coup de main, et cependant votre beau visage n'a point changé. Ne pouvez-vous pas ce courage-là dans le présentiment que vous serez sauvé ?

« Je n'ai pas de présentiment, répliqua Jean, et rien ne me dit que je serai épargné. Les Bleus ne se gênent pas pour fusiller les enfants avec les hommes ! Mais je désigne trop mes bourreaux pour leur faire confiance, par des larmes ou des sanglots, de l'émotion terrible que j'éprouve. On se couvre bien la tête de son chapeau en passant devant les gens que l'on méprise ; ainsi, devant mes bourreaux, je veux me couvrir le cœur de toute ma bonté.

« Le paysan, ne s'embarrassant pas d'une réflexion qui lui aurait fait perdre le fil de ses idées, reprit obstinément :

« Votre mère d'assurance, votre âge, enfin je ne sais pas quoi, tout me dit que vous serez sauvé. Aussi je viens vous prier de me rendre un petit service. Je me nomme Perrin. Prenez cette lettre pour ma femme, la Perrine. Elle demeure aux Brotiers, la première maison après le croisement des routes. Si vous mourez, cette lettre sera aussi bien perdue sur vous que sur moi. Si vous vivez, comme je l'espère, m'sieur Jean, promettez-moi d'aller remettre tout de suite cette lettre à ma Perrine.

« Si cela vous fait plaisir, répondit Jean en souriant faiblement de cette obstination, je veux bien prendre votre lettre et vous promettre de la porter à votre femme dès que je serai libre. Mais j'ai fait le coup de feu à côté de mon père ; notre nom est connu ; j'échapperai d'autant moins à la mort que mon père y a échappé.

« L'enfant cachait la lettre de Perrin sous sa veste, quand la grille s'ouvrit. Le major, précédant entra, suivi de son état-major d'officiers, de soldats et de gendarmes. Il appela :

« Jean Loudec ?

« Présent ! dit l'enfant, en montant sur la borne pour paraître plus grand.

« Quel âge as-tu ?

« Treize ans et quatre mois, citoyen.

« Tu es en quitta, cette fois. Mais si tu reprends jamais à te mêler aux affaires des brigands, tu seras fusillé comme les autres. Dégoutés !

« L'appel continua, tandis que Jean, de couronné en couronné, était jeté dans la rue. Il sortit de la ville, léger, grisé, croyant rêver. A deux cents pas de l'enceinte, une fusillade le fit tressaillir. Il pensa :

« Ça y est : le pauvre Perrin est mort ! Et, dans un battement de cœur, il sentit le froissement de la lettre sur la poitrine.

## M. Poincaré

A sa descente du train, à 8 h. 25 du matin, M. Poincaré est salué non-seulement par les autorités habituelles, mais aussi par l'aviateur Charles Aman, qui durant cette cérémonie survole le gare.

Une ovation enthousiaste accueille M. Poincaré à la sortie de la gare.

La pluie tombe, mais l'ovation n'est pas moins, et le cortège se met en marche.

Le général Faurie, commandant le 10<sup>e</sup> corps, saluait aux côtés de la division, qui est accortée par le régiment de hussards venu de Baziers.

Le cortège gagne la Préfecture. Les musiques militaires jouent la « Marseillaise », tandis que les troupes rendent les honneurs.

Les rues sont encombrées d'une foule enthousiaste. Les fenêtres sont garnies de drapeaux, il y en a qui sont grimés sur les toits.

Le président est visiblement heureux de cet accueil qui, dit-il, dépasse toutes ses espérances. Il redit au maire sa satisfaction.

## LES RECEPTIONS

L'hommage à l'armée

Après avoir pris quelques instants de repos à la Préfecture, le président reçoit les corps constitués et les délégations du Congrès de la Mutualité.

M. Poincaré fait un accueil particulièrement sympathique au général Faurie, qui lui présente les officiers du 10<sup>e</sup> corps et qui salua dans le nouveau chef de l'armée notre ancien camarade des chasseurs à pied, l'officier qui a accompli ses obligations militaires avec un zèle et un dévouement où il mettait tout son cœur.

M. Poincaré lui répond en ces termes : « Je vous remercie, général, d'avoir bien voulu vous rappeler les liens étroits qui m'attachent à l'armée. Je me félicite et je suis fier d'avoir, comme tous les Français, servi à la caserne, et d'y avoir reçu les fortes leçons de la discipline militaire. Je sais quel est le dévouement et le loyalisme des officiers qui sont sous votre commandement. Je sais que les hommes qu'ils ont sous leurs ordres sont prêts à tous les sacrifices et sauraient défendre la France au prix de leur sang, et la France était attachée dans son honneur, dans son territoire, et dans ses droits ».

## AU CONGRÈS DE LA MUTUALITÉ

La pluie qui avait cessé un moment se remet à tomber, quand M. Poincaré quitte la Préfecture pour se rendre au Théâtre à présider la séance du Congrès.

En face du Théâtre sont massés les 6000 congressistes, tandis que sous le péristyle sont rangés les élèves des écoles.

Un peu avant la venue du président, le prince de Monaco arrive en auto.

A 10 h. 1/2, la dauphine présidentielle s'arrête devant le Théâtre. Les musiques militaires jouent la « Marseillaise », puis la « Marche Lorraine ». Les acclamations redoublent.

Une fillette déclare un compliment au président qui l'embrasse. Ce geste déchaine une ovation indescriptible.

M. Poincaré est ensuite salué par le président du Congrès, M. Warnery, qui lui remet une plaquette d'or, qui, dit-il, lui rappelle son séjour à Montpellier.

Le président est invité à se rendre sur le balcon pour assister au défilé des mutualistes.

Le coup d'œil est féérique : l'esplanade est noire de monde. Les standards mettent sur cette foule des notes claires et gaies.

A ce moment a lieu un lâcher de 1.000 pigeons.

M. Poincaré fait signe qu'il veut parler ; une voix forte que l'émotion étouffe, lui dit :

## Le détachement, ensuite vers Jean pour

prendre le papier ; mais le petit lui fut avec son calme plein de fermeté :

« C'est pour la Perrine, vous lirez après elle.

Et le sergent attendit, croyant l'enfant vraiment chargé par quelque chef des Bleus d'une mission de confiance. Jean lui parla du représentant et de son état-major, afin de donner le temps à la Perrine de lire les trois lignes d'adieu touchant de son mari. Quand elle eut achevé, elle baissa la lettre et se mit à pleurer :

« Ah ! mon pauvre homme ! il n'a pensé qu'à moi en allant à la mort ! A lire ça, il me semble que j'entends ces dernières paroles, ça me remet le cœur d'aplomb pour bien mourir comme lui ! »

A ces mots, le sergent lui arracha la lettre, la lut et sacra furieusement :

« Comment ! c'est pour ces pleurnicheries-là qu'on nous attende au risque de nous faire surprendre par les brigands ! C'est trop fort, par exemple, et ce compte-là va se régler dès notre retour à la ville. Empêchez-moi ce gamin de malheur, avec la femme, et en route ! »

La corde lui sciant les poignets, Jean fut, avec la Perrine, poussé hors du village à coups de crosse dans les reins. Près de lui, à mi-voix, la femme se désolait :

« Ah ! m'sieur Jean, d'avoir eu le dernier mot de mon homme, je vais mourir aussi consolée qu'on peut l'être dans notre temps ! Je m'excuse ; mais ça me déchire le cœur de penser que vous vous êtes fait rendre pour m'apporter cette lettre. Maintenant qu'elle vous tient, ils ne vous lâcheront plus vivant ! Fallait pas revenir, m'sieur Jean ; non, fallait pas revenir ! »

Alors Jean de Loudec tourna vers elle son beau visage fier et lui dit en ouvrant des yeux tout grands de surprise, des yeux qui ne comprenaient pas :

« Mais, ma pauvre Perrine, comment ne pas revenir, puisque je l'avais promis ? »

Ch. FOLEY.

## « Je gardais dans mes yeux et dans ma mémoire le souvenir de cette journée »

La séance de clôture est présidée par M. Poincaré.

M. Henry Chéron, ministre du travail, a passé en revue les diverses questions de mutualités portées à l'ordre du jour du Congrès, et il a félicité les congressistes de leurs travaux.

Après un bref discours du prince de Monaco, M. Poincaré prend la parole :

« C'est une heureuse fortune, dit-il, pour un Président de la République qui vient à peine d'inaugurer ses fonctions de pouvoir assister à ces grandes assemblées de la Mutualité Française, et de se trouver ainsi, dès le début de sa magistrature, enveloppé de votre sympathie et pénétré de votre esprit. Je vous remercie de m'avoir offert cette incomparable occasion de me retrouver immédiatement dans le courant de fraternité qui, sorti des profondeurs du peuple, anime vos sociétés et féconde vos entreprises bienfaisantes ».

Puis il fait un très bel éloge des œuvres de mutualité et il termine en ces termes :

« Vous songez avec angoisse à la diminution de la natalité française et vous vous préoccupez d'attacher le père à son foyer assaini, vous veillez sur la femme et sur la mère, vous vous ingéniez à combattre la mortalité infantile, vous tâchez de répandre partout, avec le bien-être, cette sérénité, cette confiance, cet optimisme réfléchis que donnent aux hommes le goût des fondations durables et la patience des longs desseins ».

M. Poincaré est l'objet d'une indescriptible ovation.

## LE BANQUET

A midi trente, le président de la République se rend au banquet.

M. Poincaré fait son entrée dans l'imposante salle au son de la « Marseillaise » acclamé par toute l'assistance.

Les murs du manège sont ornés de trophées de drapeaux tricolores ; à la voûte, sont suspendus des banderoles et des bannières aux couleurs nationales ; la table d'honneur est dressée à l'entrée du manège.

Le président de la République a à sa droite le prince de Monaco et M. Barthou et à sa gauche le maire de Montpellier.

Les couverts sont au nombre de 2.500.

## LES DISCOURS

Le maire de Montpellier prend le premier la parole. Il rend hommage au président de la République qui au moment des heures graves a son jalousement faire respecter notre honneur national. Il dit que la population a été heureuse de joindre ses acclamations à celles de Paris et de Versailles.

M. Warnery, président du Congrès, salue, en la visite présidentielle, le triomphe de la mutualité.

M. Poincaré parle le dernier.

Il dit que les éloges qui lui ont été décernés dépassent de beaucoup sa personnalité, mais s'adressent surtout à la magistrature qu'il exerce.

Le président de la République expose les origines de la Mutualité.

M. Poincaré insiste sur les bienfaits des mutualités : « Partout où vous passez, vous enseignez les vertus qui peuvent le mieux cimenter dans toutes les provinces, l'esprit de concorde et de fraternité ».

Pour mieux travailler à l'unité de la France, vous vous êtes constitués sur le modèle de la France. Chacun de vous aime la petite société dont il fait partie, comme le paysan aime son village, comme l'ouvrier aime son fabrique ; mais chacun de vous s'est attaché à la Fédération Nationale comme à la grande patrie de la mutualité.

(Voir la suite aux Dépêches de la Nuit.)

## Ça et Là

LA GABEGIE

Un député a eu la curiosité de demander au ministre compétent à quelle date était réuni, pour la dernière fois, le Conseil supérieur des colonies.

La dernière assemblée plénière du Conseil supérieur des colonies remonte au 1<sup>er</sup> juin 1891, a répondu le ministre par sa voix de « Officiel ».

Il y a donc 22 ans que les membres de ce Conseil touchent 6.000 francs par an pour ne rien faire, mais là, rien, ce qui s'appelle rien.

Il faut dire que ce Conseil compte un certain nombre de parlementaires, comme Sa Noblesse Félix Chateaufort, de la célèbre tribu de devantant, et comme le pauvre Dalimier, qui trouvent le moyen d'ajouter 6.000 fr. sur 15.000 que leur vaut leur mandat sans autre peine que celle de toucher.

On comprend, après cela, que les compléments de ces écorchés, tels que les Drou, les Proté et autres radicaux plus ou moins français-maçons soient enchantés de ce qui se passe. Tous sont attachés par mille liens, visibles ou invisibles au régime bienfaisant qui croque 5 milliards par an pour administrer la France.

Et, chose étrange — ou significative — pas un député socialiste ne monte à la tribune pour dénoncer ces orgies où l'on s'abreuve de la « sueur du peuple », car ne l'oublions pas : la source du budget c'est le travail.

## LES FAMILLES NOMBREUSES

Le capitaine Maire, président de la Ligue des pères et mères de familles nombreuses, au cours d'une entrevue avec le président du Conseil, a soumis à celui-ci une intéressante statistique.

Il en résulte que 1.300.000 Français au-dessus de 30 ans restent obstinément rebelles au mariage ; les célibataires féminins sont encore plus nombreux : 1.804.710 familles n'ont pas d'enfants ; 2.966.171 n'en ont qu'un ; 2.661.978 deux enfants ; 1.643.415 trois enfants ; 967.392 quatre enfants ; 566.788 cinq enfants ; 684.620 de six à dix-sept enfants.

A noter aussi qu'un million de pères de famille d'un million trois enfants sont groupés dans les 700 sections de la Ligue.

Le capitaine Maire a fait ressortir que les ligues ne sollicitent pas une faveur, mais réclament ce qui leur est dû. L'Etat les surcharge iniquement par tout notre système d'impôts, qui repose essentiellement sur les taxes de consommation et sur le loyer. Quand les familles nombreuses réclament des dégrèvements ou des allocations, c'est pour rétablir l'équilibre.

Que l'Etat réserve de préférence ses faveurs et notamment ses bourses aux familles nombreuses, qu'il tienne compte aux fonctionnaires de leurs charges de famille, qu'il choisisse pour les emplois que ne supposent pas d'aptitudes spéciales les candidats qui ont le plus d'enfants, tout cela devrait être la règle depuis longtemps.

## LES CULTIVATEURS ET LES RETRAITES OUVRIÈRES

Aux termes de l'article 31 de la loi du 5 avril 1910, les cultivateurs ont admis au bénéfice de ladite loi au titre d'assurés facultatifs. Mais, tous les cultivateurs, sans exception, peuvent-ils prétendre à ce bénéfice ?

Le juge de paix de Saint-Amans (Lozère) l'avait pensé et il avait ordonné l'inscription sur la liste des assurés facultatifs de la commune d'Estalles de M. Tardieu, maire, ancien conseiller général, l'un des plus gros propriétaires de la région, sous prétexte que, bien qu'ayant loué la plus grande partie de ses biens, il s'était réservé quelques pièces de terre qu'il cultivait lui-même avec l'aide de sa famille.

Le tribunal civil de Mende n'a admis pas cette thèse et ordonna la radiation de M. Tardieu.

Sur pourvoi de ce dernier, la Cour de cassation a été appelée à donner son avis. Elle a rejeté ledit pourvoi, donnant ainsi raison au tribunal de Mende.

## CONTRE L'ALCOOLISME

Le groupe anticloccolique à la Chambre des députés a organisé un pétitionnement des femmes françaises en faveur de la limitation du nombre des débits de boissons. Vingt mille signatures environ ont déjà été recueillies et on prévoit que ce nombre va encore s'accroître. Ce mouvement provoque les colères de la Revue Vinicole, dans l'ivresse de son indignation, va jusqu'à émettre cette énormité qu'il « serait plus nuisible pour un gouvernement démocratique de fermer les cabarets que... les églises ».

Voilà qui n'est pas flatteur pour le gouvernement démocratique, ni fort avantageux pour le bon renom des mercantis de la Revue Vinicole.

## LES NOMADES.

On vient enfin de prendre des mesures administratives pour surveiller les bordes toujours de plus en plus nombreuses des « nomades », gens sans domicile fixe, sans papiers bien souvent et qui échappent à tout contrôle civil comme à toute surveillance.

On exige d'eux des inscriptions et des livrets, qui les suivent partout dans leurs déplacements.

Les nomades sont de plus en plus nombreux, disons-nous. En effet, dans la

## Le mouvement syndical EN 1911

Nous avons dit que le « Bulletin de l'Office du Travail » de décembre 1912 a publié la statistique des Syndicats professionnels, Unions et Bourses au 1<sup>er</sup> janvier 1912.

Nous avons donné un aperçu sommaire de ces chiffres.

Voici un état plus détaillé qui permettra de se rendre compte d'une manière plus raisonnée du mouvement syndical en l'année 1911.

En ce qui concerne les Syndicats agricoles, l'augmentation du nombre des Syndicats et du nombre de leurs membres, ressort du tableau ci-dessous :

1 <sup>er</sup> janvier 1911	15.000	2.200.000
1 <sup>er</sup> janvier 1912	16.200	2.450.000

Augmentation au cours de 1911 : 1200 Syndicats ; 250.000 membres.

Pour les Syndicats commerciaux et industriels, voici leur nombre et leur répartition :

Nomb. Un. de 1911	Nomb. Memb. de 1911
1.100	1.100.000
1.100	1.100.000

Ces indications du « Bulletin » nous permettent de noter, une fois de plus, que le mouvement de concentration que met en relief la statistique des Syndicats ouvriers : ils étaient en 1907, 5.324 pour 957.102 syndiqués ; ils sont aujourd'hui, 5.217 pour 1.064.415 syndiqués.

Le nombre des Unions s'est élevé à 377, comprenant 8.395 Syndicats et 1.304.083 membres, se répartissant ainsi : 167 Unions patronales (3.916 Syndicats et 359.574 membres) ; 200 Unions ouvrières (1.336 Syndicats et 934.719 membres) ; 10 Unions mixtes (83 Syndicats et 10.790 membres) ; ces Unions comptaient 798 institutions diverses au 1<sup>er</sup> janvier 1912.

Dans le seul département de la Seine, il y a 281 syndicats ouvriers et 410.000 syndiqués.

En ce qui concerne les femmes, on trouve, en 1911, 107.956 syndiquées, dont 92.335 dans les Syndicats ouvriers (87,07 % du total).